



**SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE**

**Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon**



Hautes-Alpes
le département

**DELIBERATION N°2023-D-037
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 10
PRESENTS : 7
ABSENTS : 4**

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 005-210501342-20231020-2023_D_037-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Geneviève GRANET,

Etaient absents : , Raphaël LAURES, Paul Emile LARDY (a donné procuration à JL BERARD) Anne DELCROIX (a donné procuration à Patrick DELAVACHERIE), Roland BERNAUDON (a donné procuration à Geneviève GRANET)

Date de la convocation : 12/10/2023

Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

**Objet : Demande de subventions et plan de financement des travaux
sur le réseau d'eau potable au Hameau des Saurels**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des demandes de financements des travaux sur le réseau d'eau potable au Hameau des Saurels le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT HT
travaux réseau d'eau potable au Hameau des Saurels	55 956.00 €	67 147.20€	DETR 2024 30%	16 786.80€
			DEPARTEMENT Hautes Alpes 20%	11 191.20€
TOTAL DES DEPENSES			Agence de l'eau 20%	11 191.20€
			Autofinancement 30%	16 786.80€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

APPROUVE le projet et son contenu,

APPROUVE le plan de financement de l'opération,

AUTORISE Le Maire à faire les demandes de subvention auprès de l'état, du Département des Hautes Alpes et de l'Agence de l'eau et de les informer de toute modification des éléments mentionnés

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

